

L'Inclusion en milieu scolaire des élèves ayant des besoins particuliers

Rapport de la section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sur les ressources et les bonnes pratiques en matière d'inclusion scolaire

Présenté par Jennifer Maccarone (députée, Québec)

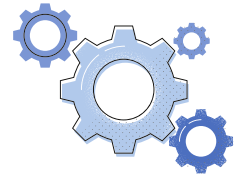
Juillet 2025



**COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET
DE LA COMMUNICATION**

Les informations présentées dans ce document ne constituent pas un portrait exhaustif des ressources disponibles et des initiatives mises en œuvre dans l'espace francophone. Elles constituent plutôt un recueil d'outils et d'exemples prometteurs qui visent à inspirer les parlementaires dans la promotion de meilleures pratiques en matière d'inclusion en milieu scolaire des élèves ayant des besoins particuliers.

Contexte



L'éducation constitue un puissant levier de développement et de réduction des inégalités. Or, pour que l'éducation joue réellement ce rôle catalyseur, elle doit être accessible à toutes et tous. Assurer une éducation de qualité pour tous les élèves, en tenant compte de leur diversité et de leurs besoins spécifiques, est essentiel à leur épanouissement, au développement de leur potentiel et à leur pleine participation à la société. Par conséquent, l'inclusion en milieu scolaire des élèves ayant des besoins particuliers, qu'ils s'agissent de handicaps ou de difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, est une question fondamentale d'équité et de droits humains.

Ce rapport présenté par la section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) vise à dresser un panorama de ressources, outils et initiatives qui existent dans l'espace francophone en matière d'inclusion scolaire des élèves ayant des besoins particuliers. Sans prétendre offrir un portrait exhaustif, ce rapport cherche plutôt à informer et inspirer les parlementaires dans leurs actions pour favoriser une éducation véritablement inclusive.



Qu'est-ce que l'inclusion scolaire?

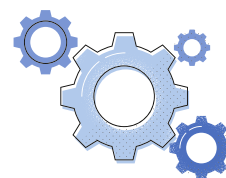


L'inclusion scolaire est un principe visant à garantir l'accès à une éducation pour tous les élèves, quels que soient leurs besoins, leurs capacités ou leurs particularités. Une approche inclusive de l'éducation signifie que les besoins de chaque individu sont pris en compte et que tous les apprenants participent et réussissent ensemble.

[UNESCO 2025](#)

Qu'est-ce que les besoins particuliers?

Dans le cadre de ce rapport, les élèves ayant des besoins particuliers réfèrent aux enfants ayant un handicap ou des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, que ce soit des handicaps d'ordre physique, souvent mieux connus, mais également des handicaps d'ordre cognitif, comme une déficience intellectuelle, d'ordre sensoriel, comme un handicap visuel ou auditif, ou encore d'autres incapacités ou troubles qui ont un impact sur la réussite scolaire, notamment une déficience langagière - dyslexie ou dysphasie par exemple - un trouble grave du comportement ou encore un trouble du spectre de l'autisme.



Face aux défis que pose l'inclusion en milieu scolaire des élèves ayant des besoins particuliers, le présent rapport a **trois** objectifs:

- Cibler des **ressources et outils accessibles en ligne** pouvant être consultés et partagés au sein des parlements et, surtout, au sein des communautés engagées dans le développement de l'éducation inclusive.
- Documenter des exemples de **bonnes pratiques en matière d'inclusion scolaire** dans l'espace francophone afin que les parlementaires puissent être inspirés par les meilleures initiatives et les meilleures approches législatives.
- Réfléchir à des **pistes d'action** possibles pour que les parlementaires puissent appuyer les efforts d'inclusion scolaire dans leur communauté.

Dans le cadre des travaux de la Commission de l'éducation, de la culture et de la communication (CECC) de l'APF, un **questionnaire en ligne** a été transmis à l'ensemble des sections de l'APF afin que les parlementaires de l'espace francophone puissent partager des exemples de législations ou de projets mis en œuvre dans leurs régions et ayant eu des résultats positifs pour l'inclusion scolaire d'élèves ayant des besoins particuliers. Près d'une quinzaine de sections ont ainsi partagé des initiatives porteuses, susceptibles d'inspirer d'autres juridictions.

Les équipes de l'Assemblée nationale du Québec ont également effectué un travail de recherche et d'identification de ressources et d'outils disponibles en ligne en matière d'inclusion en milieu scolaire des élèves ayant des besoins particuliers. Les exemples fournis dans ce document ont été produits par des organisations internationales, mais également par des gouvernements de l'espace francophones, des organismes publics et des services éducatifs locaux. La liste proposée n'est évidemment pas exhaustive, mais vise à offrir une gamme variée d'exemples pouvant inspirer les lecteurs et lectrices.

Enfin, les membres de la CECC ont eu l'opportunité d'auditionner:

- **D^{re} Caroline Erdos**, experte en orthophonie et en adaptation scolaire, sur le rôle du bilinguisme et de la bilittéracie comme catalyseur de l'éducation inclusive.
- **M. Daniel Baril**, président du conseil d'administration de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, sur les outils d'intelligence artificielle comme levier d'équité et d'inclusion en éducation.
- **D^{re} Lucie Cerna** et **M^{me} Cecilia Mezzanotte**, analystes à la Direction de l'éducation et des compétences de l'OCDE, sur les études comparatives menées par l'OCDE auprès d'une trentaine de pays dans le cadre du projet "[L'éducation au service d'une société inclusive](#)".

Instruments juridiques et normatifs internationaux pour une éducation inclusive



Depuis longtemps, les engagements internationaux pris par la plupart des gouvernements prônent un droit à l'éducation de qualité pour toutes et tous, sans discrimination liée au genre, à l'identité ethnique, à la religion, à la langue, au niveau socio-économique, mais également à la présence d'un handicap, de besoins particuliers ou de difficultés d'apprentissage. Plusieurs instruments juridiques et normatifs internationaux, qu'ils soient contraignants ou non contraignants, soulignent ainsi la nécessité d'une éducation accessible à tous et toutes.

Instruments juridiques et normatifs internationaux: quelques exemples

1948

Déclaration universelle des droits de l'Homme

1960

Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement

1994

Déclaration de Salamanque dans le cadre de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation et les besoins éducatifs spéciaux

2006

Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

2009

Principes directeurs de l'UNESCO pour l'inclusion dans l'éducation

2015

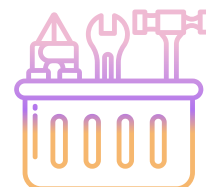
Déclaration d'Incheon dans le cadre du Forum mondial sur l'éducation (mai)

Adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies des Objectifs de développement durable (ODD), dont le 4^e objectif "Une éducation de qualité pour toutes et tous" (septembre)



Les instruments juridiques contraignants et autres engagements internationaux en faveur de l'inclusion scolaire sont nombreux et constituent une base solide pour soutenir les efforts déployés aux niveaux national et régional.

Ressources et outils produits par des organisations internationales



Plusieurs organisations internationales jouent un rôle important dans la promotion de l'inclusion scolaire des enfants ayant des besoins particuliers en mettant à disposition une multitude de ressources et d'outils accessibles en ligne. Qu'il s'agisse de rapports de recherche, de lignes directrices, de cadres d'actions, ou d'exemples de bonnes pratiques issues de divers contextes, ces ressources sont conçues pour soutenir les décideurs politiques, les législateurs, les directions d'école, les communautés éducatives et toute personne engagée dans la réussite scolaire de tous les élèves. En facilitant l'accès à une information fondée sur des données probantes, ces outils permettent d'améliorer les pratiques inclusives et de renforcer la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans l'éducation.

UNESCO

En novembre 2015, 184 États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont adopté le [Cadre d'action Éducation 2030](#) pour la mise en œuvre du 4^e Objectif de développement durable « Une éducation de qualité pour toutes et tous ». Ce cadre vise à fournir aux



gouvernements des orientations afin de garantir à toutes et tous une éducation inclusive, équitable et de qualité, ainsi que des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Il définit des cibles, des moyens de mise en œuvre et des indicateurs pour guider les politiques nationales vers une approche véritablement inclusive de l'éducation.

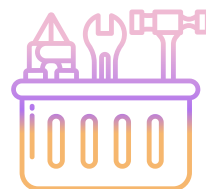
L'inclusion en éducation est d'ailleurs un thème phare de l'UNESCO, qui propose une section dédiée à cet enjeu sur son site Internet: <https://www.unesco.org/fr/education/inclusion>

On y trouve des données statistiques, des vidéos, des actualités et de nombreuses publications, notamment:

- [Pour une inclusion dans l'éducation dès la petite enfance: de l'engagement à l'action](#)
- [Rapport mondial de suivi sur l'éducation. 2020: Inclusion et éducation, tous, sans exception](#)
- [Guide pour assurer l'inclusion et l'équité dans l'éducation](#)



Plusieurs ressources sont également fournies par l'[Institut international de planification de l'éducation \(IIPÉ\)](#), un institut chapeauté par l'UNESCO. Fondée en 1963, l'IIPÉ se consacre à la planification et à la gestion de l'éducation. Elle propose des statistiques, des rapports, des récits et des entretiens avec des experts sous forme de vidéos, des comptes-rendus de tables rondes, des offres de formations, des baladodiffusions (podcasts), des webinaires, et même un magazine institutionnel sur l'éducation en Afrique.



Un partenariat entre l'UNESCO et l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive a permis la création du projet [Inclusive Education in Action](#) (en anglais), qui se veut une base de ressources en matière d'éducation inclusive et propose des études de cas par pays pour découvrir des pratiques novatrices et bénéfiques à travers le monde.



Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive

L'[Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive](#), qui a été créée en 1996, propose une multitude d'informations et de données fort pertinentes. On y trouve notamment des mises à jour législatives, des publications diverses en libre accès - synthèses, rapports, notes, analyses, mémoires - des données sur les projets en cours et des pages d'information sur l'inclusion en éducation pour chacun des pays de l'Union européenne.

UNICEF

Du côté du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), on retrouve le concept des écoles « [amies des enfants](#) » qui peuvent être mises sur pied en contexte national et qui vise à faire de l'école un lieu plus juste, plus inclusif et plus participatif.



Par exemple, UNICEF France a lancé en septembre 2023 son programme « [Devenir une école amie des droits de l'enfant](#) » auquel peuvent adhérer les établissements scolaires.

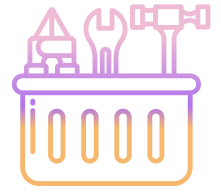
Handicap International



L'organisation à but non lucratif [Handicap International](#) mène à travers le monde des projets d'inclusion scolaire, notamment plusieurs initiatives en Afrique francophone. Tous leurs programmes d'appui en cours, par pays d'intervention, peuvent être consultés en ligne via des [fiches-pays](#).

OCDE

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) travaille depuis plusieurs années sur les questions d'équité et d'inclusion dans les systèmes éducatifs.



D'une part, l'OCDE a développé le projet « [L'éducation au service d'une société inclusive](#) » qui vise à aider les gouvernements et les parties prenantes à mettre en place des systèmes éducatifs plus équitables et inclusifs, en réponse à la diversité croissante des sociétés et des élèves.



Le projet propose un cadre général pour soutenir l'implantation et la mise en œuvre de politiques éducatives répondant efficacement aux besoins de tous les apprenants. Il fournit une multitude de ressources variées, telles que des actualités, des synthèses, des forums de discussion, des webinaires et des baladodiffusions (podcasts) ainsi qu'un tableau de bord sur l'équité.

D'autre part, l'OCDE a mené de 2019 à 2023 le projet « [La diversité fait la force](#) » dont l'objectif était de bâtir une base de données et un cadre d'analyse pour identifier et satisfaire les besoins d'élèves aux profils variés, notamment ceux et celles ayant des besoins éducatifs particuliers. Dans le cadre du projet, les politiques et pratiques éducatives de 34 pays ont été analysées. Le [rapport final](#) du projet propose cinq grands domaines d'action - gouvernance, ressources, développement des compétences, interventions scolaires, et suivi-évaluation - et fournit des exemples de politiques et de pratiques efficaces pour bâtir des écoles plus inclusives.

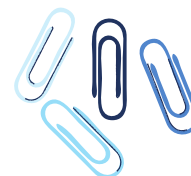
En ce qui concerne plus spécifiquement les élèves ayant des besoins particuliers, le projet souligne que les environnements scolaires inclusifs, où la diversité est valorisée, favorisent le bien-être, la réussite et la participation de tous les élèves, y compris ceux ayant des besoins spécifiques. Il met également en avant l'importance du développement professionnel des enseignants pour mieux répondre à la diversité des apprenants et pour offrir à chaque élève, quelles que soient ses particularités, des opportunités éducatives équitables et de qualité. Une page dédiée à la question des [besoins en matière d'éducation spéciale](#) est d'ailleurs disponible sur le site Internet de l'OCDE.

Autres publications pertinentes de l'OCDE réalisées dans le cadre de ces deux projets:

- [L'équité dans le monde de l'éducation et sur le marché du travail](#) (2024)
- [Building capacity for inclusive teaching. Policies and practices to prepare all teachers for diversity and inclusion](#) (2021) - (en anglais seulement)
- [Mapping policy approaches and practices for the inclusion of students with special education needs](#) (2020) - (en anglais seulement)
- [Prise en charge des élèves ayant des besoins spécifiques d'éducation. Les enseignants sont-ils bien préparés?](#) (2018)



Des initiatives inspirantes au sein de l'espace francophone



De nombreux pays, gouvernements, communautés et établissements scolaires de l'espace francophone ont mis en place des politiques, des lois, des approches et des outils pour favoriser l'inclusion en milieu scolaire des élèves ayant des besoins particuliers. Le partage d'expériences et de bonnes pratiques doit inspirer les décideurs publics et les acteurs du milieu de l'éducation afin que les écoles deviennent de véritables lieux inclusifs. Les exemples présentés ici offrent un regard sur des initiatives mises en œuvre dans l'espace francophone et susceptibles d'être adaptées à d'autres contextes.

Québec

L'Office des personnes handicapées du Québec a développé une trousse d'[outils de sensibilisation au potentiel des jeunes handicapés](#). La trousse s'adresse au personnel enseignant et contient des activités de groupe destinées aux élèves de l'école primaire afin de les sensibiliser sur la différence. On y trouve une douzaine d'activités clé en main pour les enseignants avec étapes de réalisation, description du déroulement et du matériel nécessaire et identification des compétences que les enfants pourront acquérir. Cette initiative vise à lutter contre les préjugés et l'intimidation à l'égard des personnes handicapées.



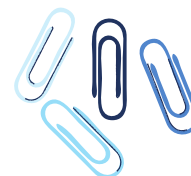
Un regroupement d'organismes québécois œuvrant auprès des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme a de son côté développé une ressource originale : une bande dessinée intitulée [De nouveaux amis dans la classe](#). Le livre raconte l'accueil dans une classe de deux nouveaux élèves : Julia, qui a une déficience intellectuelle, et Xavier, qui présente un trouble du spectre de l'autisme.

La bande dessinée vise à sensibiliser les enfants de 7 à 12 ans, ainsi que les parents et le personnel enseignant, à la diversité des capacités. Elle est disponible en ligne et peut être téléchargée gratuitement. Un guide pour les enseignants est également fourni afin d'accompagner les enfants dans leur lecture.



Pour un portrait plus complet de l'inclusion scolaire au Québec, traitant du cadre légal québécois, de l'organisation des services et des défis et enjeux rencontrés, voir la [synthèse](#) produite par la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

Lors de son audition par les membres de la CECC en juillet 2024, l'experte québécoise Caroline Erdos, PhD, a plaidé pour l'inclusion des élèves ayant des besoins particuliers dans les programmes scolaires bilingues puisque les recherches scientifiques démontrent qu'en contexte scolaire bilingue, le rendement scolaire des élèves ayant des besoins particuliers est égal ou supérieur à leurs pairs qui fréquentent des programmes unilingues.



Andorre

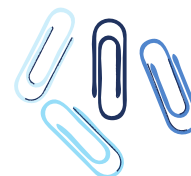
À la rentrée 2023-2024, le [Lycée Comte de Foix](#) d'Andorra la Vella a mis en place une structure innovante appelée « La classe à projets » (Aula Projectes), destinée à favoriser une meilleure inclusion des élèves présentant des handicaps cognitifs marqués. Cette classe offre un espace aménagé avec un éducateur et un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) à temps plein. Elle permet d'alterner les temps en classe ordinaire et en environnement spécialisé, en fonction des besoins cognitifs des élèves et de leur zone proximale de développement, favorisant ainsi leur inclusion sans surcharge.

Située stratégiquement dans l'établissement, cette classe fait office de passerelle entre les classes de référence et un environnement plus calme afin de réduire la surcharge sensorielle. Elle sert aussi de plateau technique pour une prise en charge globale en réunissant les acteurs pédagogiques et médico-sociaux (orthophoniste, kinésithérapeute, etc.), évitant ainsi le recours à des services extérieurs. D'abord destinée à trois élèves, la structure a rapidement bénéficié à d'autres élèves en situation de handicap, apportant des améliorations notables en termes d'apprentissage, de bien-être et de socialisation, tout en renforçant l'inclusion scolaire.

Belgique / Fédération Wallonie-Bruxelles

C'est en 2004 que la Communauté française de Belgique a adopté le [Décret organisant l'enseignement spécialisé](#) qui pose les bases pour l'éducation des enfants et des adolescents à besoins spécifiques. Il établit notamment le plan individuel d'apprentissage (PIA) qui constitue un outil pédagogique pour répondre aux besoins de chaque élève. Il comprend les objectifs particuliers à atteindre pour une période donnée et les responsables du suivi pour chaque objectif. Le plan est ajusté durant l'année scolaire pour prendre en considération les observations fournies par le Conseil de classe et l'organisme chargé de la guidance de l'établissement d'enseignement. L'élève et ses parents sont aussi invités à contribuer à l'élaboration du PIA. Cet outil suit l'élève durant tout son parcours scolaire.

Puis, en 2021, la Communauté française de Belgique a adopté un nouveau décret portant sur [la création des Pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale](#). Les pôles territoriaux ont pour mission de soutenir les écoles dans la mise en œuvre de mesures d'intégration permanentes et des aménagements raisonnables pour les élèves à besoins spécifiques. Pour ce faire, les pôles mettent à la disposition des écoles du personnel d'enseignement spécialisé pour soutenir la prise en charge des élèves à besoins spécifiques.



Canada

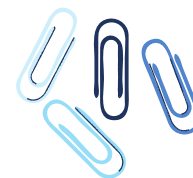
Selon la constitution canadienne, l'éducation est une compétence provinciale, ce qui signifie que chaque province a une compétence exclusive pour adopter des lois relatives à l'éducation sur son territoire. Quant aux Premières nations, elles sont responsables de la gestion et de la prestation des programmes et services éducatifs pour les élèves de leurs communautés, mais le gouvernement canadien est directement impliqué dans le financement de leurs services éducatifs. Un [Programme d'éducation spécialisée à coûts élevés](#) a ainsi été mis en place par le gouvernement canadien afin de financer dans les communautés autochtones des services supplémentaires pour les élèves ayant des difficultés d'apprentissage. Le financement peut être utilisé pour l'embauche de spécialistes, l'achat de matériel ou de systèmes adaptés, la préparation de plans d'apprentissage, la mise en œuvre des services requis, etc.

Côte d'Ivoire

En 2017, le gouvernement ivoirien a mis sur pied un [projet d'éducation inclusive](#) dans dix villes du pays. Ce projet visait à promouvoir l'accès à une éducation de qualité et adaptée aux besoins des jeunes en situation de handicap au sein de leurs établissements scolaires. Les retombées de ce projet sont significatives. Entre 2017 et 2021, 232 enseignantes et enseignants, 125 encadreurs, superviseurs et administrateurs ainsi que 93 travailleurs sociaux ont été formés sur la thématique de l'éducation inclusive des élèves en situation de handicap dans un milieu scolaire ordinaire. En 2020-2021, cette initiative a bénéficié à 698 élèves en situation de handicap. Le taux d'admission de ces élèves en classe de 6^{ème} était de 100 % et de 87,8 % pour la classe supérieure.

France

En 2019, la France a adopté la [Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance](#). Les articles 25 à 31 renforcent les principes de l'école inclusive. Elle prévoit notamment la création des pôles inclusifs d'accompagnement localisés dans chaque département. Leur mission est de coordonner les moyens d'accompagnement humain dans les écoles publiques et privées et de



fournir des ressources à la communauté éducative comme des professionnels de la santé et des services médico-sociaux. L'objectif poursuivi par la création de ces organismes est de « mieux prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de l'élève en situation de handicap en vue du développement de son autonomie ».



Le Réseau Canopé, chapeauté par le ministère français de l'Éducation nationale, a aussi développé le site Web [Cap école inclusive](#) qui constitue en quelque sorte un recueil d'outils destiné au personnel enseignant et aux experts scientifiques pour accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers. Les ressources comprennent des outils d'observation, d'orientation, d'information et d'adaptation pour mieux comprendre et répondre aux besoins des élèves.

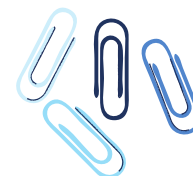
Enfin, la France a adoptée récemment la [Loi visant la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne](#). Elle établit que l'État s'occupe de la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne, soit la période du repas, en plus du temps scolaire. Cette mesure vise à assurer que les élèves puissent bénéficier de leur aide humaine à la pause repas et ainsi d'éviter de recourir à des moyens alternatifs comme une assistance privée ou l'aide de leurs parents. La loi permet ainsi que la prise en charge des élèves soit ininterrompue au cours d'une journée scolaire.

Hongrie

En Hongrie, 82 % des établissements scolaires accueillent des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. De ce nombre, 94 % proposent une éducation et un enseignement inclusif. Les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers peuvent bénéficier de mesures spécifiques qui vont au-delà des adaptations obligatoires prévues par les programmes. Sur la base de la législation en vigueur, un comité d'experts peut recommander différentes formes d'accompagnement, telles que : un temps supplémentaire pour les épreuves écrites, un temps de réflexion allongé pour les oraux, l'utilisation d'aides techniques, le remplacement d'une épreuve écrite par une orale (ou inversement), une dispense de notation ou d'évaluation dans certaines disciplines, ou encore la mise en place d'une progression individuelle adaptée au rythme de l'élève.

Ces mesures sont mises en œuvre par le directeur de l'établissement, sur avis du comité d'experts, auquel il est tenu de se conformer. La progression individualisée permet à l'élève d'atteindre les objectifs scolaires en fonction de ses capacités et de son développement personnel. Elle peut s'appliquer à l'ensemble des matières ou seulement à certaines, et s'étendre sur plusieurs années scolaires, sans toutefois dépasser la fin de la quatrième année d'études.

Luxembourg



Le système d'éducation publique luxembourgeois a récemment été modifié pour harmoniser les dispositions relatives à l'inclusion scolaire et améliorer la prise en charge des élèves à besoins spécifiques. Pour garantir un meilleur accompagnement psychosocial des élèves au secondaire, la [Loi du 30 juin 2023](#) introduit de nouvelles structures dans les lycées comme la création des départements éducatifs et psychosociaux qui comprennent les services psychosociaux, d'accompagnement scolaire, de soutien pour les élèves à besoins spécifiques, d'orientation et d'intégration scolaire. La Loi désigne également un délégué à la protection des élèves dans chaque lycée. Cette personne veille au respect des droits des élèves et à les protéger contre toutes formes de maltraitance allant à l'encontre de leur bien-être.

Pour les élèves à besoins spécifiques, la Loi renforce le dispositif de prise en charge en créant une équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques dans chaque lycée pour soutenir davantage les élèves et conseiller les parents et le personnel enseignant. Elle introduit aussi la fonction d'assistant pour élèves à besoins éducatifs spécifiques dans toutes les écoles fondamentales pour aider à soutenir les écoles dans leurs démarches d'inclusion scolaire.

Enfin, la Loi crée le [Service national de l'éducation inclusive](#) (SNEI) pour coordonner l'ensemble des actions et des échanges entre les acteurs impliqués dans le dispositif d'inclusion scolaire. Le SNEI a pour mission « de promouvoir l'éducation inclusive en veillant au développement du dispositif et à la mise en réseau des différents acteurs intervenant dans le cadre de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques ». Les responsabilités du SNEI sont variées. Elles comprennent l'élaboration d'un cadre de référence pour le dispositif de prise en charge, le soutien aux acteurs impliqués dans la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques et la collecte des données. Cet organisme est aussi chargé d'évaluer le dispositif de prise en charge.

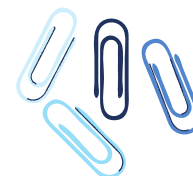
Maroc

Le ministère de l'Éducation nationale du Royaume du Maroc a créé un [guide](#) pour les enseignants portant sur l'éducation inclusive au profit des enfants en situation de handicap. Le guide propose des méthodes et pratiques pédagogiques inclusives pour renforcer les capacités des enseignants.



Ontario

En Ontario, la plupart des programmes éducatifs sont conçus pour favoriser l'intégration des élèves ayant des besoins particuliers dans les classes ordinaires. En vertu de la Loi sur l'éducation de l'Ontario, tous les conseils scolaires doivent fournir des programmes et/ou des services d'éducation spéciale aux élèves ayant des besoins particuliers, par exemple en ajoutant des soutiens spécialisés pour l'enseignant et/ou l'élève.



La [Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive](#) exige que tous les conseils scolaires identifient et éliminent les obstacles afin de créer activement les conditions nécessaires à la réussite des élèves.

Le document [Équité et éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario : Lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques](#) définit une vision pour un système éducatif équitable et inclusif qui vise à comprendre, identifier, traiter et éliminer les préjugés, les barrières et les dynamiques de pouvoir qui limitent les perspectives d'apprentissage, de développement et de pleine contribution des élèves à la société.

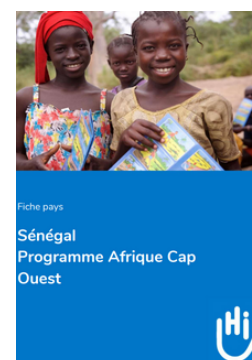
Roumanie

Le ministère de l'Éducation de la Roumanie a mis sur pied le [Programme national École après école](#). Les objectifs poursuivis par ce programme sont multiples: la prévention du décrochage scolaire, l'amélioration de la performance scolaire, le développement personnel et l'intégration sociale. Il offre notamment aux élèves participants des activités d'encadrement, d'apprentissage et de rattrapage scolaires, mais également des activités sportives et sociales. Ce programme s'adresse autant aux élèves à risque de décrochage ou en situation d'échec scolaire qu'aux groupes vulnérables comme les élèves en situation de handicap.

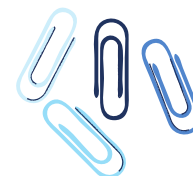
En 2025, la Roumanie prévoit mettre en place un Centre national pour l'Éducation Inclusive afin de soutenir le ministère de l'Éducation dans l'élaboration des stratégies d'éducation inclusive. Le Centre aura notamment pour mission de coordonner les ressources, d'élaborer des programmes d'éducation inclusive, d'organiser l'accompagnement éducatif et psychopédagogique pour les élèves ayant des besoins particuliers et de mettre en œuvre des programmes de formation continue pour les enseignants en éducation inclusive.

Sénégal

La scolarisation des enfants en situation de handicap demeure un défi au Sénégal. Plusieurs organismes et projets ont été mis sur pied pour favoriser l'éducation des enfants à besoins particuliers. Par exemple, le [Centre Ginddi](#), basé à Dakar, est une structure publique sénégalaise créée en 2003 et rattachée au ministère de la Famille et des Solidarités. Sa mission principale est l'accueil, l'information et l'orientation des enfants en situation de vulnérabilité, y compris les enfants en situation de handicap. De même, par l'entremise de l'organisation [Handicap International au Sénégal](#), des dizaines de projets ont pu être financés au Sénégal pour favoriser la scolarisation et l'inclusion scolaire d'enfants en situation de handicap.



Suisse



Entré en vigueur en 2011, l'[Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée \(AICPS\)](#) a pour objectif de définir l'offre de base et la prise en charge des jeunes à besoins particuliers à travers la Suisse.

Les cantons participants s'engagent à promouvoir l'inclusion de ces jeunes à l'école ordinaire. L'Accord établit les bases de la collaboration intercantonale spécialisée plutôt que des mesures et une offre de services spécifique. Chaque canton a l'obligation d'élaborer son concept de l'enseignement spécialisé. À ce jour, 16 cantons sur 26 ont adhéré à l'Accord.

Canton de Vaud

Le [Concept 360°](#), élaboré par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle du canton de Vaud, vise à garantir l'égalité des chances pour tous les élèves en tenant compte de la diversité de leurs besoins. Inspiré de la Déclaration de Salamanque, ce dispositif entend promouvoir une école inclusive en coordonnant des mesures de soutien adaptées au sein des établissements ordinaires. Il repose sur une approche progressive à quatre niveaux, allant d'un socle universel pour tous à des interventions intensives pour les élèves ayant des troubles invalidants. L'accent est mis sur la prévention, l'intervention précoce, la collaboration entre professionnels et parents, et la fluidité des transitions scolaires.

Chaque établissement a dû décliner ce cadre cantonal en un concept propre, favorisant l'autonomie locale tout en diffusant les meilleures pratiques à l'échelle du canton. Le dispositif est évolutif et s'appuie sur des indicateurs de suivi pour ajuster les actions au plus près des réalités du terrain. Porté par une mobilisation collective, le Concept 360° marque une étape décisive dans le canton de Vaud vers une école équitable, inclusive et adaptée aux défis contemporains.

Jura

En 2013, la République et Canton du Jura a adhéré à l'AICPS, entraînant par le fait même une réforme de la [Loi sur l'école obligatoire](#). Parmi les modifications de la Loi, l'article 29 précise que les jeunes ont droit à des mesures de pédagogie spécialisée de leur naissance jusqu'à l'âge de vingt ans. En 2018 a été présenté le [Concept jurassien de pédagogie spécialisée](#), une approche de la pédagogie spécialisée qui repose sur plusieurs principes comme une procédure d'évaluation standardisée pour la détermination des besoins individuels, la gratuité des services pour les élèves et leurs parents et l'implication des parents et du personnel enseignant dans sa mise en œuvre.

La pédagogie spécialisée comprend notamment des mesures pédago-thérapeutiques, pédagogiques et d'éducation précoce ainsi qu'un volet de conseil, de soutien et de psychologie. Une Commission d'évaluation des mesures de pédagogie spécialisée est chargée de l'identification et de la détermination des besoins individuels du jeune en prenant en compte différents facteurs comme l'environnement familial et le milieu scolaire. Elle recommande ensuite les mesures nécessaires de pédagogie spécialisée.

Conclusion

Agir pour une école inclusive: quelles pistes d'action pour les parlementaires?



Tous les enfants, quels que soient leurs besoins, ont le droit fondamental de recevoir une éducation de qualité, un droit fermement ancré dans les instruments juridiques et normatifs internationaux. Le présent rapport en témoigne; il existe une diversité de ressources, d'outils et d'initiatives novatrices qui démontrent, par l'exemple, que l'inclusion scolaire est non seulement possible, mais qu'elle produit des résultats tangibles et inspirants à travers l'espace francophone.

Ces réussites concrètes doivent nourrir l'engagement collectif et inciter les parlementaires à continuer de faire de l'inclusion scolaire une responsabilité politique et sociale afin de garantir à chaque enfant, sans distinction, les conditions nécessaires pour apprendre, grandir et s'épanouir pleinement.

Qu'ils agissent en tant que législateur, contrôleur des actions du gouvernement ou porte-voix de leurs communautés, les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer pour faire progresser l'inclusion scolaire des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Leur engagement peut se traduire concrètement par plusieurs leviers d'action. Ils peuvent:

- Faire connaître, au sein de leurs communautés, les ressources, outils et initiatives innovantes qui favorisent l'inclusion et inspirent le changement.
- Appuyer l'élaboration, l'adoption et le suivi de politiques publiques ambitieuses, structurées et cohérentes en matière d'éducation inclusive.
- Plaider en faveur d'un financement adéquat permettant la mise en œuvre effective de ces politiques, notamment à travers la formation continue du personnel éducatif, l'acquisition de matériel adapté, l'embauche de ressources spécialisées, ou l'adaptation des infrastructures scolaires.
- Sensibiliser les milieux éducatifs et l'ensemble de la société à l'importance de l'inclusion scolaire, tout en combattant les stéréotypes et les discriminations qui freinent encore trop souvent la pleine participation des élèves ayant des besoins particuliers.

Par leur action concertée et déterminée, les parlementaires peuvent ainsi contribuer à bâtir une école plus équitable, plus humaine et plus inclusive, où chaque enfant a réellement les moyens de grandir, de s'épanouir, de réussir et de développer son plein potentiel.

